

Coupon-réponse 2 :

Comment demander à ERDF la mise en service de l'installation de production

En retournant le présent coupon-réponse :

Par télécopie : 04 75 79 60 23

Par mél : erdf-areprod-inf36-sillonrhodanien@erdfdistribution.fr

Par courrier : ERDF - ACCUEIL RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS
24 avenue de la Marne BP 1015
26010 VALENCE

La réception de ce coupon permet à ERDF de planifier son intervention de mise en service.

Fin des travaux de pose de l'installation et demande de MES

Je, soussigné, informe ERDF que les travaux de pose et de raccordement (1) de l'installation de production d'électricité située à l'adresse suivante :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
12345 XXXXXXXXXXXXX

Sont terminés à ce jour et je dispose de l'attestation de conformité visée par CONSUEL

Cocher l'une des deux cases ci-dessous :

- Je joins l'attestation CONSUEL (courrier uniquement)
- Je joins une copie de l'attestation CONSUEL (le visa doit être bien visible) et vous en remettrai l'original à la mise en service.

ERDF, dès réception des documents ci-dessus, vous contactera pour prendre le rendez-vous de mise en service ; vous pouvez dès maintenant nous préciser si vous avez un jour de préférence pour l'intervention : ERDF en tiendra compte dans la mesure du possible (à réception de cette demande, le délai standard de mise en service de l'installation de production est de 2 semaines)

Jour souhaité de mise en service : . . . / . . . /

MATIN / APRES-MIDI (2)

J'ai bien noté qu'en cas d'impossibilité de mise en service lors du rendez-vous (installation non raccordée, inaccessible...) ERDF programmera un nouveau rendez-vous et me facturera ce déplacement.

Date :

Signature :

Affaire n° : **123456789**

(1)

(2)

Référence CRAE : **123456**

(3) rayer la mention inutile

Pour toute réclamation sur cette affaire, vous pouvez écrire au responsable de l'Accueil Raccordement Électricité Producteur.